

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 22 septembre 2021***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**Projet d’arrêté relatif au fonctionnement de la structure d’hébergement « Hospitel » en période de covid-19**

Un arrêté du Conseil des ministres a approuvé la modification de la convention qui lie l’Hospitel, le CHPF et la CPS afin de permettre à la structure d’hébergement « Hospitel » d’accueillir, en lieu et place des patients des îles, tous les patients sortant du CHPF, en situation de post Covid-19 ayant besoin d’une prise en charge de type HAD (Hospitalisation à Domicile).

Les patients post Covid-19 résidant dans les iles ou pas et ne disposant pas d’un hébergement à domicile suffisamment sain et sécurisé seront admis à l’Hospitel, pendant le temps nécessaire, afin de pouvoir recevoir, dans les meilleures conditions sanitaires, des soins infirmiers et/ou de kinésithérapie.

Cette disposition est limitée dans le temps jusqu’au 31 décembre 2021. Dès le 1er janvier 2022 l’Hospitel retrouvera son fonctionnement normal dans le cadre de ses missions initiales.

**Adaptation provisoire des formalités de renouvellement d’admission au Régime de solidarité de Polynésie française**

Un arrêté du Conseil des ministres a adapté provisoirement les formalités de renouvellement d’admission au Régime de solidarité de Polynésie française (RSPF) durant la période d’urgence sanitaire déclarée résultant de l’épidémie de covid-19.

En effet, durant le temps de l’état d’urgence sanitaire pendant lequel la population peut être confrontée à des mesures de restriction en matière de déplacements, notamment avec les périodes de confinement et de limitation des fréquences de rotations des transports terrestres ou de disponibilité des institutions pour des raisons de restrictions de personnels liées à la pandémie de covid-19, le nouvellement d’admission au régime de solidarité de Polynésie française se fera de manière automatique afin d’éviter toute rupture de prise en charge sanitaire et sociale au bénéfice de la population.

La caisse de prévoyance sociale (CPS) procèdera à un contrôle et régularisera la situation de chaque ressortissant du RSPF au terme de la période de l’état d’urgence sanitaire.

**Surveillance des tsunamis et du niveau des mers: la Polynésie française s’engage dans le réseau de marégraphes**

Un réseau de marégraphes permanents a été installés en Polynésie entre 2008 et 2013 par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) en collaboration avec l’Observatoire Géodésique de Tahiti (UPF/OGT). Ce réseau constitue un système de détection essentiel dont la finalité est double: d’une part, alerter les populations dans le cadre de la surveillance des tsunamis et, d’autre part, suivre à moyen et long termes l’évolution du niveau des mers, ce qui constitue un enjeu majeur dans le cadre du réchauffement climatique.

Jusqu’en août 2021, la maintenance, l’entretien et le dépannage de ce réseau étaient financés par une convention entre l’université de Polynésie française (UPF) et le SHOM, signée pour la période 2018-2021. Celle-ci prévoyait 2 interventions annuelles sur les 5 marégraphes de la Polynésie française positionnés à Tubuai, Vairao, Rikitea, Rangiroa et Makemo. La convention ayant expiré le 31 août 2021, l’avenir du réseau de marégraphes semblait compromis en l’absence de visibilité sur un financement durable. C’est pourquoi, le SHOM a recherché un partenariat avec la Polynésie française afin de pérenniser ce réseau d’intérêt général.

L’absence de marégraphe géodésique dans l’archipel des Marquises posait de nombreux problèmes, à cause de la configuration particulière de cet archipel et des îles hautes qui le composent, et parce qu’un marégraphe s’avère nécessaire aux Marquises en raison des risques importants encourus par les populations en cas de tsunami. Ce déploiement correspond aussi à l’objectif de disposer d’un marégraphe géodésique sur chaque archipel de la Polynésie française, tant pour la surveillance de l’aléa tsunami que pour le suivi de l’évolution du niveau des mers. Un marégraphe sera donc installé par le SHOM en 2022, très certainement dans la baie de Hakahau à UaPou, en raison de l’exposition plein Nord de cette baie. Il remplacera le marégraphe qui était installé à Rangiroa et qui a été démantelé en février 2021 pour des raisons techniques.

Ce projet répond ainsi aux préoccupations du groupe intergouvernemental de coordination du système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique (GIC SATP) qui souhaite que le réseau installé en Polynésie française soit opérationnel et pérenne, car essentiel à la communauté internationale.

Le Conseil des ministres a donc approuvé le projet de convention qui établit une coopération entre la Polynésie française et le SHOM pour une durée de 6 ans et 4 mois afin de financer la maintenance pluriannuelle des 5 marégraphes: Tubuai, Vairao, Rikitea, Makemo et Ua Pou. L’opération liée à l’installation du marégraphe aux Marquises ne fait pas partie de la présente convention, dans la mesure où celle-ci est totalement financée par le SHOM. Le Haut-commissaire ayant rendu un avis favorable, le projet de convention sera prochainement soumis à l’approbation de l’Assemblée de la Polynésie française.

**Tourisme: programme Safety Ambassador**

Depuis la première réouverture des frontières le 15 juillet 2020, Tahiti Tourisme a déployé une campagne de communication visant notamment à rassurer les partenaires et voyageurs internationaux. En mars dernier, Tahiti Tourisme a communiqué sur la certification « Safe Travels » délivrée par le Conseil Mondial du Voyage et du Tourisme. Cette initiative accorde une reconnaissance internationale des protocoles mis en place par la destination ainsi que les professionnels de l’industrie. Le protocole ainsi que les recommandations sont disponibles sur les sites du Tahiti Tourisme et du Service du Tourisme.

Avec la progression de la vaccination dans le monde, certaines destinations concurrentes rassurent leurs futurs visiteurs sur le niveau de vaccination de la population mais aussi des professionnels de l’industrie touristique de leur pays. Parallèlement, l’une des questions récurrentes des partenaires sur les principaux marchés est celle de l’avancée de la campagne de vaccination en Polynésie.

Depuis, la Polynésie française s’est dotée d’une loi du Pays relative à l’obligation vaccinale, qui s’applique à de nombreux métiers du tourisme et de l’aérien. C’est dans ce cadre qu’à la demande de plusieurs professionnels, Tahiti Tourisme souhaite proposer aux professionnels du tourisme le programme « Safety Ambassador » dont l’objectif est de démontrer l’engagement de la destination pour la sécurité de ses voyageurs et la population.

Les acteurs désirant adhérer à ce programme s’engage, au titre de leur entreprise à:

* A tout mettre en œuvre pour que le personnel en contact physique avec la clientèle soit vacciné ou immunisé conformément à la loi du pays relative à la vaccination en Polynésie française ;
* Ce que tout le personnel en contact physique avec la clientèle soit testé en cas de symptômes et particulièrement si l’île où se situe l’activité est en alerte sanitaire ;
* Avoir un minimum d’autotest Covid-19 disponibles pour la clientèle et le personnel, gratuitement ou à prix coûtant, pour effectuer leur dépistage en cas d’apparition des symptômes ;
* Dans le cas d’une croisière ou d’un charter nautique « non privatif » à s’assurer que les passagers sont tous vaccinés et testés avant d’embarquer ;
* Vérifier la validité du « pass sanitaire » des voyageurs, dès son entrée en vigueur ;
* Appliquer les protocoles de désinfection renforcés, aux fréquences recommandées par le guide des procédures et recommandations barrières à l’usage des professionnels du tourisme,
* Exiger le port du masque systématique dans les espaces publics clos, ainsi qu’à mettre en place les mesures de distanciation recommandées au sein de son activité et notamment pour les transporteurs et les hébergeurs, dans les restaurants, les espaces publics et pendant les activités ;
* Avoir des kits de désinfection individuels « polynésiens » disponibles (gel, masques etc) en vente dans les boutiques des hébergements touristiques classés.

Tahiti Tourisme a lancé une campagne d’adhésion depuis le 15 septembre dernier et a sensibilisé les groupements et syndicats de l’industrie. Ces derniers ont salué la démarche ; l’objectif étant d’atteindre 100 adhérents minimum d’ici un mois. A la suite de ce recrutement, le groupement déploiera une campagne de communication auprès des médias internationaux, des représentations ainsi que les partenaires sur les marchés. Cette initiative favorisera la reprise des réservations pour le dernier trimestre 2021 et la relance sur le premier semestre 2022.

**Edition 2012 de la Journée mondiale du Tourisme**

La Journée mondiale du tourisme est célébrée tous les ans le 27 septembre et est organisée par l’Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). L’objectif est d’informer et sensibiliser sur la valeur ajoutée du tourisme sur les plans social, culturel, politique et économique et sur la contribution du secteur à la réalisation des objectifs de développement durable définis par l’Organisation des Nations Unies. Pour l’édition 2021, l’OMT souhaite porter un regard au-delà des statistiques du tourisme, car derrière les chiffres il y a des personnes. Ainsi, l’évènement sera organisé autour du thème « Tourisme et croissance inclusive ».

Cela introduit également la nouvelle stratégie, Fari’ira’a Manihini 2025 (FM2025), qui s’inscrit dans un développement durable et inclusif de l’industrie en Polynésie française. A cette occasion, les équipes de Tahiti Tourisme, en collaboration avec le ministère du Tourisme, proposent trois actions de communication pour la participation de la Polynésie française.

*Action 1*

La première action répond à l’objectif principal de mettre en avant les personnes. Les équipes de Tahiti Tourisme ont recueilli 14 témoignages de professionnels du tourisme et d’activités liées au secteur touristique. Ces vidéos devront faire passer un message de soutien, de résilience sur les mesures d’adaptations prises dans le cadre du contexte sanitaire et d’encouragements adressés à la population de la Polynésie française.  Ces supports visuels seront diffusés sur les chaînes télévisées locales du 20 septembre au 3 octobre prochain et seront disponibles en replay sur les pages Facebook et YouTube de Tahiti Tourisme.

*Action 2*

La deuxième action consiste à accompagner la promotion du tourisme d’intérieur par le partage de photos souvenir de vacances dans les îles. Cette initiative sera animée par l’influenceuse Vaimiti Teiefitu, sous un format jeu concours sur les réseaux sociaux. Le but du jeu est d’inciter un résident, ou non, à partager une ou des photos d’activités de leur séjour en Polynésie française avec un habillage spécial « JMT 2021 » et un hashtag créé pour l’occasion. Les internautes seront invités à voter pour leur(s) photo(s) favorite(s). Le jeu sera ouvert du 15 au 26 septembre 2021. La photo qui aura reçu le plus de « like » remportera le jeu concours. À l’annonce des résultats, le gagnant recevra un prix constitué d’un bon cadeau d’Air Tahiti d’une valeur de 120 000 Fcfp et d’un séjour à la pension Chez Parua à Hao.

*Action 3*

La dernière action se déroulera le jour même, le lundi 27 septembre prochain, et sera scindée en trois parties:

* L’annonce du gagnant du jeu concours par l’animatrice influenceuse, Vaimiti Teiefitu
* Une compilation des vidéos et/ou photos des contenus énumérés précédemment ;
* Un message institutionnel pour sensibiliser les professionnels du Tourisme et la population sur l’importance du secteur touristique dans le développement économique et porter un message d’encouragement sur la reprise progressive des activités et prestations touristiques qui permettra aux acteurs économiques de conserver un bon état d’esprit.

Ces actions permettront de mettre en lumière tous les acteurs de l’industrie du tourisme impactés par la crise sanitaire et d’engager la population dans ce développement du tourisme inclusif.

**Subventions en faveur de 12 associations sportives**

Sur proposition du ministre de la Culture, de l’environnement en charge de la jeunesse et des sports et de l’artisanat, le Conseil des ministres a octroyé plusieurs subventions en fonctionnement et en investissement pour un montant total de 18 061 000 Fcfp après avis de la commission du sport sur la base des critères relatifs notamment au développement de la pratique sportive, l’organisation de compétitions, de formations, sport santé et la commission des attributions en investissement :

Au titre du fonctionnement pour un montant de 16 311 000 Fcfp, en faveur de :

* Association Papeete Rugby Club, Teha'a Nui, Section Sportive Tefana Football, Tamarii Punaruu, Union Du Sport Scolaire Polynésien (USSP), Manureva I Te Rai Matua Tini, Ligue Marquisienne de Football, Manu Ura Paea, Tefana, pour le financement de leur activités générales,
* Association Teha'a Nui, pour le financement du Heiva Tuaro Maohi I Vaihi,
* Association Manureva I Te Rai Matua Tini, pour le financement du Heiva I Rurutu (Concours sportifs traditionnels 2021).

Au titre de l’investissement, pour un montant de 1 750 000 Fcfp, en faveur de :

* Association Rugby Club de Pirae, pour le financement, d'un véhicule au titre de l'année 2021,
* Association Pirae Volley Club, pour le financement d'un véhicule (mini van 9 places).

**Innovation publique: quinzaine de l’innovation publique du 11 au 22 octobre**

Depuis 2015, les Institutions du Pays, l’Assemblée de la Polynésie française (APF), le Conseil économique social environnemental et culturel (CESEC), l’Etat et ses entités, les communes et leurs groupements (SPCPf et CGF), et tout récemment la Caisse de prévoyance sociale (CPS) s’unissent pour proposer et mettre en œuvre de nouveaux outils afin de simplifier et faciliter l’accès des Polynésiens aux services publics. Il s’agit de l’innovation publique.

Depuis le 22 juillet dernier, un convention cadre de coopération, approuvée par l’Assemblée de la Polynésie française, pose les conditions de mise en œuvre de l'innovation publique, dont le fondement repose sur une mobilisation de tous les partenaires dans un objectif de promotion de ces nouvelles méthodes et outils de gestion publique.

Par conséquent, le Conseil des ministres a approuvé la tenue de la cinquième édition des journées de l’innovation publique qui cette année sera la Quinzaine de l’innovation publique (QIP), du lundi 11 au vendredi 22 octobre.

Les thématiques retenues cette année sont: accessibilités des services publics polynésiens, nouveaux modes de travail et nouveaux modes de management. La tenue de la QIP2021 sera l’occasion d’utiliser les espaces de la Polynesian factory qui permettront de respecter les contraintes sanitaires. En lieu et place des traditionnelles journée de l’innovation polynésienne et journée de l’innovation communale, les activités seront réparties sur la période avec deux approches

La première, dont le pilotage a été confié à la Direction de la modernisation et des réformes de l’administration (DMRA), est à destination du grand public et sera accompagnée d’élèves du Lycée du Diadème et de leurs enseignants (BTS communication, Terminale et 1ère STMG, Bac pro AGORA).

La seconde sera orientée vers les élus et les agents des institutions. Ces temps dédiés à l’inter et intra-institutionnel seront coordonnés par le Syndicat pour la Promotion des Communes de la Polynésie française (SPCPF) en lien avec le Centre de gestion et de formation (CGF).

Par ailleurs, des tables rondes à destination des élus et agents se tiendront sur diverses problématiques d’accessibilités et de leurs améliorations, notamment liées à la digitalisation, la langue, la proximité, ou encore pour les personnes porteuses de handicap. Cette démarche incarne une ambition partagée par l’ensemble des acteurs de la vie publique, et constitue un vecteur de réussite de la modernisation de l’action publique.

-o-o-o-o-o-